

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'article L3313-1 du code général des collectivités territoriales dispose qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Les données détaillées sont présentées dans les rapports et les documents budgétaires sur le site internet du Département.

L'exécution du budget 2020 du Conseil départemental du Gard s'est traduite par les mouvements suivants :

- Dépenses réalisées (mandats 2020 émis) : 1.091,7 M€ (1)
- Recettes réalisées (titres 2020 émis) : 1.143,4 M€ (2)
- Reprise du résultat antérieur : 58,3 M€ (3)
- Restes à réaliser recettes : 3,5 M€ (4)
- Restes à réaliser dépenses : 6,6 M€ (5)
- Résultat : 106,9 M€ (6)=(2)+(3)+(4)-(1)-(5)

Les dépenses 2020 : 1.091,7 M€

En millions d'euros

Présentation des dépenses fondée sur la nomenclature fonctionnelle réglementaire (fonctionnement et investissement).

Dépenses d'ordre		129,4	Ecritures comptables réglementaires ¹
Dépenses réelles		962,4	
Dont			
Action sociale	556,3	RSA	206,1
		Personnes handicapées	81,9
		Famille-enfance	104,5
		Personnes dépendantes APA	69,8
		Personnes âgées	51,2
		Autres	42,8
Prévention médico-sociale		10,1	Notamment PMI et planification familiale
Réseaux et infrastructures		85,6	Notamment routes départementales, eaux et assainissement
Sécurité		51	Notamment contribution au SDIS

¹ Les écritures d'ordre ne se traduisent par aucun flux de trésorerie. Il s'agit, par exemple, des dotations aux amortissements.

Enseignement	55,5	Notamment collèges
Aménagement et environnement	23,9	Notamment développement urbain, logement, environnement
Culture-vie sociale-jeunesse-sports et loisirs	12,5	
Développement économique	7,7	Notamment développement touristique
Transports	1,5	
Services généraux	106,9	Notamment participation à la péréquation interdépartementale, compensation transfert de compétence à la région, bâtiments administratifs, fonctionnement courant
Remboursement de la dette et charges financières	51,4	Remboursement des emprunts 39,9 ; paiement des intérêts 11,4

Les dépenses de personnel figurant au chapitre 012 sont de 156,8 M€. Contrairement aux années précédentes, elles n'ont pas été déduites de chaque rubrique de la nomenclature fonctionnelle.

Sur 1.000 € de dépenses réelles effectuées par le Département, 578 € sont consacrés au social, son principal domaine de compétence.

Les recettes 2020 : 1.143,4 M€

En millions d'euros

Présentation des recettes fondée sur l'instruction comptable réglementaire.

Recettes d'ordre		129,4	Ecritures comptables réglementaires ²	
Recettes réelles		1.014		
Dont				
Impositions directes	282,9	TFPB	219,3	Taxe foncière sur les propriétés bâties
		CVAE	29,5	
		FNGIR	17,7	Compensation versée par l'Etat liée à la suppression de la taxe professionnelle
		Autres	16,4	Notamment péréquation interdépartementale
Impôts et taxes	381,4	DMTO	134,6	Droits de mutation
		TICPE	105,8	Taxe de consommation sur les produits énergétiques
		TSCA	105,1	Taxe sur les conventions d'assurance
		Taxe sur l'électricité	8,3	
		Autres	27,6	Notamment péréquation interdépartementale

² Les écritures d'ordre ne se traduisent par aucun flux de trésorerie. Il s'agit, par exemple, des amortissements réglementaires.

Dotations, participations et subventions	232,8	DGF	108,2	Dotation versée par l'Etat pour le fonctionnement courant
		CNSA APA-PCH	38,8	Fonds versés par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
		DCRTP	20,1	Compensation versée par l'Etat liée à la suppression de la taxe professionnelle
		FCTVA	13,6	Compensation partielle par l'Etat de la TVA payée par le Département
		FMDI	8,2	Fonds versés par l'Etat pour l'insertion
		Autres	43,9	Notamment participations et subventions reçues
Emprunt			60	
Affectation du résultat exercice précédent			3,2	Ecriture comptable réglementaire
Autres recettes			53,7	Notamment recouvrement de dépenses d'aide sociale

Les autres chiffres-clé

- Population 2020 : 744.178 habitants
- Dépenses réelles par habitant : 1.293 €
- Taux de la taxe foncière : 24,65%
- Encours de dette et assimilé au 31/12/2020 : 524,6 M€, soit 705 € par habitant
- Annuité de la dette³ 2020 par habitant : 70 €
- Total du bilan au 31/12/2020 : 2.997,8 M€
- Budget annexe Ingénierie publique : résultat de -13.700,49 €
Mission d'ingénierie rémunérée dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Instruction M4.
- Budget annexe CAMSP : résultat d'investissement de 193.526,73 € et résultat de fonctionnement de 145.594,05 €
Prise en charge précoce des problématiques de handicap chez les enfants par le centre d'action médico-social précoce de Nîmes. Instruction M22.

³ L'annuité de la dette correspond à la somme des remboursements du capital des emprunts et des règlements d'intérêts.